AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 7 décembre 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudié les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriétaires :	Sylvie Lambert et Richard Proulx
Lot visé :	4 447 364 du cadastre du Québec
Emplacement :	509, boulevard Magenta Est
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un cabanon à distance de 1,12 m du bâtiment principal, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une distance minimale de 1,5 m entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal.

Propriétaire :	Nicholas Nault
Lot visé :	6 620 089 du cadastre du Québec
Emplacement :	710, rue de la Traverse
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un cabanon à 30 cm de la ligne latérale droite, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une distance minimale de 60 cm entre un bâtiment accessoire et une ligne latérale (La projection du toit).

Propriétaire :	Fanny boutique gelato & bonbons inc.
Lots visés :	5 974 864, 5 974 865 et 5 974 866 du cadastre du Québec
Emplacement :	400, rue Jacques-Cartier Sud et lots limitrophes 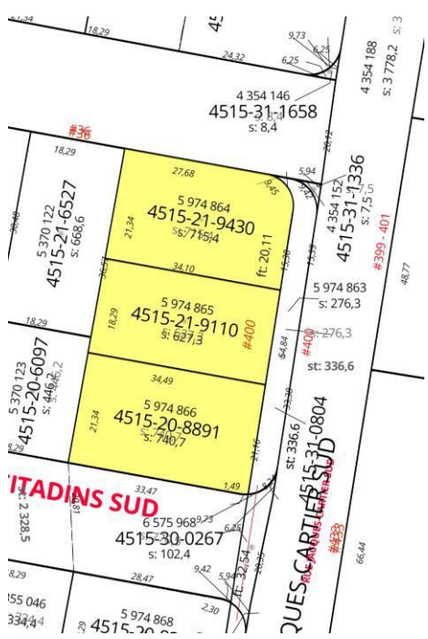
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogations mineures vise à permettre l'implantation de clôtures : • En cour avant secondaire, servant de moyen de mitigation entre un établissement commercial et une résidence, d'une hauteur de 2,4 m, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une hauteur maximale de 2 m. • En cour avant, permettant de délimiter la terrasse et la rue Jacques-Cartier Sud, d'une hauteur de 1,8 m, alors que les dispositions du *Règlement 715 de zonage* exigent une hauteur maximale de 1,25 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter Mme Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 12 novembre 2026.

Roxanne Roy Landry, MAP
Directrice générale adjointe
et greffière adjointe